

La convocation a été adressée individuellement le 10 mars 2015 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 19 mars 2015.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 mars 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aixe sur Vienne, sous la présidence de Mme Martine CELAS.

**Présents** : Martine CELAS, Marie-Claire SELLAS, Annie LABRACHERIE, Marie-Agnès TREILLARD, Gisèle MOREAU, Jean-Pierre BRUNET, Christine TREILLARD, Michèle SANSONNET, Raphaëlle VIGNERAS.

**Absents excusés** : Marie-Noëlle DUMOND, Monique LE GOFF, Régine CHEDAL, Janine MASLE, Christian CELERIER

☞ Mme CELAS donne la parole à Véronique CHATARD pour animer la séance.

☞ Véronique CHATARD procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration et demande si aucune remarque n'est à formuler quant au dernier compte-rendu. Celui-ci est donc adopté.

M. ARNAUD a reçu la démission de M. CHIBOIS le 2 mars 2015. Un courrier a été envoyé au siège du Secours Populaire à Limoges afin de connaître leur souhait de représentativité.

Mme SANSONNET demande à ce que les absents excusés soient mentionnés dans le compte-rendu.

☞ Dominique DELAGE, Directrice Générale des Services de la Mairie d'Aixe sur Vienne, présente, au Conseil d'Administration, les différentes délibérations à prendre concernant le budget du CCAS.

- Présentation du compte de gestion 2014 : validé par *délibération n°2015/18*.
- Présentation du compte administratif 2014 : validé par *délibération n°2015/19*.

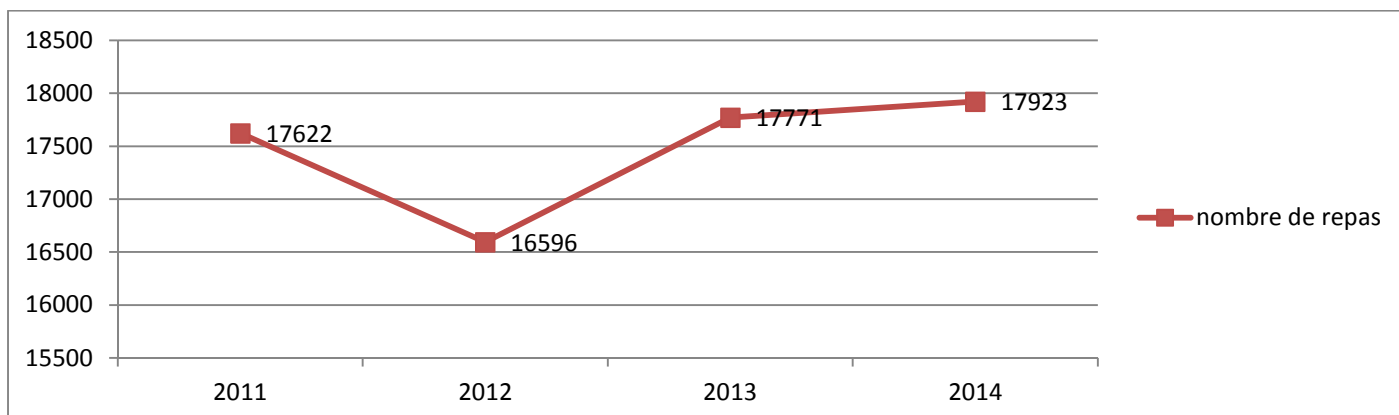
	DEPENSES	RECETTES	EXEDENT DE CLOTURE	SOLDE CUMULE
Budget de fonctionnement général	223616.93 €	239443.40 €	+ 5382.24 €	+ 15826.47 €
Budget Action Sociale	68157.03 €	73889.00 €	+ 5731.97 €	+ 14838.47 €
Budget Repas à Domicile	155459.90 €	155110.17 €	- 349.73 €	- 988 €

- Présentation de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 : validé par *délibération n°2015/20*.
- Présentation du budget prévisionnel 2015 : validé par *délibération n°2015/21*.

	DEPENSES	RECETTES
Budget de fonctionnement général	241920 €	241920 €
Budget Action Sociale	75100 €	75100 €
Budget Repas à Domicile	166820 €	166820 €

Concernant le budget de l'action sociale, celui-ci est constant.

Cependant, Dominique DELAGE attire l'attention des membres du CCAS sur le fait que le budget primitif des repas à domicile ne peut être équilibré que sur une estimation de vente de repas de + de 19000 repas. Or, l'activité constatée, les années précédentes, laisse apparaître une moyenne de repas vendus à hauteur de 18000 repas.



Dominique DELAGE propose donc 3 simulations de budget pour le service de portage de repas à domicile :

- 1<sup>ère</sup> simulation sur une base de 17950 repas
- 2<sup>ème</sup> simulation sur une base de 18500 repas
- 3<sup>ème</sup> simulation sur une base de 19000 repas

Le Conseil d'Administration devra prendre une décision avant la fin de l'année quant à l'augmentation du prix du repas et/ou l'augmentation de la participation des communes afin d'équilibrer le prochain budget prévisionnel.

Le Conseil d'Administration remercie Dominique DELAGE pour sa présentation.

Le Conseil d'administration pense qu'il est plus cohérent de partir sur la 1<sup>ère</sup> simulation avec une base de vente de repas approximativement identique à celle de l'année 2014, à savoir :

	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	
			Déficit total	Rapporté au repas
<b>CHARGES FIXES</b> (personnel, frais véhicule, petit équipement...)	50600.00 €			
<b>RECETTES FIXES</b> (Subvention qualité CG)		2000.00 €		
<b>Base 17950 repas</b>				
Achat de repas à 5.96 € HT	106982.00 €	136779.00 €		
Vente de repas à 7.62 € HT		14180.50 €		
Participation communes 0.79 €				
	<b>157582.00 €</b>	<b>152959.50 €</b>	<b>- 4622.50€</b>	<b>- 0.258 €</b>

Les membres proposeraient de partager l'augmentation de 0.26 €/repas, de manière plus importante sur la participation des communes que sur le prix du repas au bénéficiaire :

Exemple à débattre :

- Participation des communes 1 €/repas soit +0.21 €
- Prix du repas vendu HT 7.67 € soit + 0.05 €

Les membres soumettent aussi la possibilité de fixer la participation des communes en fonction du nombre de repas livrés (mise en place de palier).

Ces différentes propositions pourront être étudiées, lors d'une réunion de présentation du service de portage de repas à domicile, avec les maires des autres communes de la Communauté de Communes du Val de Vienne qui sera programmée courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

☞ Le Conseil d'Administration vote la subvention 2015 pour la Mission Locale Rurale d'un montant de 5303.79 € (0.93 €/habitant) : *délibération n°2015/22.*

☞ Le Conseil d'Administration vote la subvention 2015 pour l'U.N.C.C.A.S. d'un montant de 263.44 € : *délibération n°2015/23.*

☞ Véronique CHATARD présente les dossiers de demande d'aide :

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
1/19.03.2015 <i>Délibération 2015/24</i>		Demande de domiciliation	Accord	<i>A compter du 20/03/2015 pour une durée de 1 an</i>
2/19.03.2015 <i>Délibération 2015/25</i>	320	Classe découverte à Noirmoutier Coût 111 €	Accord	<i>60% de prise en charge Soit 66.60 € versés à l'école R. Doisneau</i>
3/19.03.2015 <i>Délibération 2015/26</i>  <i>Délibération 2015/27</i>	265	Classe découverte en Allemagne Cout 200 €  Tarif réduit cantine	Accord	<i>60% de prise en charge Soit 120 € versés à la Ronde Européenne  60 % de prise en charge sur les factures de mars à juillet 2015</i>
4/19.03.2015 <i>Délibération 2015/28</i>	400	Séjour spécialisé Coût :836.49 €	Accord	<i>100 € versés à l'intéressée</i>
5/19.03.2015 <i>Délibération 2015/29</i>	724	Impayé loyer Demande : 300 €	Accord partiel	<i>Orientation service social du C.H.U. Aide alimentaire : 2 bons supermarché de 30€ chacun 2 bons fruits et légumes de 15 € chacun</i>
6/19.03.2015 <i>Délibération 2015/30</i>	711	Aide à vivre : 200 €	Accord	<i>200 € versés par mandat administratif à l'intéressée</i>

☞ **Questions diverses :**

M. ARNAUD souhaite que le Conseil d'Administration se positionne sur les conditions d'attribution des colis de fin d'année et l'accès au repas des aînés.

M. ARNAUD suggère que l'âge des bénéficiaires des colis de fin d'année, passe, à partir de la fin 2015, de 70 ans à 75 ans, et que l'âge des participants au repas passe de 65 ans à 70 ans, à l'exception des personnes ayant déjà bénéficié de cette invitation cette année.

Cela implique une vérification systématique avant toute inscription et donc de ne pas valider l'inscription à l'appel mais ultérieurement.

Concernant les colis (sans prendre en compte les exceptions):

- On comptabilise 37 colis en moins soit environ 800 € de moins.
- Si on baisse le prix des colis de 2 €, cela ferait environ 650 € de moins.

Concernant les repas (sans prendre en compte les exceptions):

- On comptabilise 70 personnes en moins soit 1016.40 € HT (prix de revient : 14.52 € HT hors vins, musiciens, personnels, décoration)

☞ Mme CELAS propose un prochain Conseil d'Administration pour le 15 avril 2015 à 14h00.